

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 215 du 8 février 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ2202859S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 2365 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130665S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2022 :

Bonnet Jean-Luc NIGEND : 135 803

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2022 :

Haas Damien NIGEND : 169 173

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2022 :

Brun Elodie NIGEND : 229 219

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 février 2022.

*Le général,
commandant la gendarmerie de l'armement,
M. Hamel*